

Motion de la commission de la cohésion sociale: «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 13 octobre 2010, dans le rapport M-786 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté dotant la commission de préavis d'attribution du fonds pour jeunes requérants en formation d'un nouveau crédit de 300 000 francs.